

Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement
Termes de référence – Point focal des fournisseurs de coopération pour le développement
au niveau du pays

1. Contexte

Depuis son établissement en 2011, plus de 160 pays et 46 organisations internationales ont approuvé le **Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement** (PMCED) dans le but d'améliorer l'impact des efforts de développement. À cette fin, un cadre de suivi, composé d'un ensemble de [10 indicateurs](#), sert à assurer la redevabilité mutuelle de l'ensemble des parties et génère des données probantes sur les moyens d'améliorer l'efficacité du développement.

Plus de 70 pays en développement ont manifesté leur intérêt à participer au deuxième cycle de suivi (2015-2016) du PMCED. Bien que l'exercice de suivi soit dirigé par les gouvernements des pays en développement (en particulier par un coordinateur national¹, qui travaille normalement au ministère des Finances, de la Planification (du Plan) ou des Affaires étrangères), la participation active des fournisseurs de coopération pour le développement au processus de collecte et de validation des données au niveau pays sera essentielle pour assurer la réussite de cet effort collectif.

Les fournisseurs de coopération pour le développement sont invités à prendre contact avec leurs bureaux-pays (antennes locales) dans les pays participant au deuxième cycle de suivi 2015-2016 du PMCED pour :

- Identifier un correspondant de l'organisation au bureau local, et
- Proposer conjointement [avec le reste des fournisseurs de coopération pour le développement du pays et l'accord du gouvernement] au coordinateur national de chaque pays, un point focal unique représentant les fournisseurs de coopération pour le développement.

2. Profil

Le point focal des fournisseurs de coopération pour le développement idéal :

- est un représentant d'un bureau local ou un haut fonctionnaire d'un fournisseur de coopération avec une présence active dans le pays concerné. En particulier, les fonctionnaires faisant partie de groupes de coordination ou de tables rondes entre le gouvernement et les donateurs, sont encouragés à y participer ;
- maintient un réseau de contacts solide avec l'ensemble des fournisseurs de coopération pour le développement dans le pays ;
- a régulièrement participé au dialogue politique avec des représentants du gouvernement et/ou aux exercices de programmation au niveau pays ; et,
- possède une bonne compréhension des principes relatifs à l'efficacité du développement et connaît bien les principes de Busan pour une coopération efficace pour le développement.

3. Rôle

Le point focal des fournisseurs de coopération est invité à se référer au [Guide de suivi](#) pour se faire une idée d'ensemble de son rôle dans l'exercice de suivi (voir en particulier la page 20 « Instructions à l'intention des fournisseurs de coopération pour le développement » de la Partie II). Une vue d'ensemble des responsabilités des parties prenantes au cours du processus de suivi, et en particulier lors du reporting des données, est présentée aux Annexes 1 et 2 de ces Termes de référence (TdR).

Le point focal des fournisseurs de coopération choisi devra :

- faciliter la participation des bureaux locaux des fournisseurs de coopération au processus de suivi ; et,
- représenter les autres fournisseurs de coopération au niveau du pays et assurer la coordination entre eux au cours des consultations avec le coordinateur national du gouvernement et les points focaux des autres parties prenantes (par exemple du secteur privé, des organisations de la société civile), en particulier lors des réunions de lancement/démarrage et de validation.

¹ Le coordinateur national est le représentant désigné par le gouvernement des pays participant au deuxième cycle de suivi, pour gérer le processus de collecte et de validation des données dans son ensemble du pays. Les coordonnées du coordinateur national de chaque pays seront mises à la disposition des autres parties prenantes participantes (les informations sur les pays sont mises à jour au fur et à mesure qu'elles deviennent disponibles) sur le [site communautaire du PMCED en ligne](#).

4. Principales activités

Le point focal des fournisseurs est invité à prendre part à l'exercice de suivi en suivant les étapes décrites ci-dessous. Ces TdR sont conçus pour donner des instructions au point focal des fournisseurs, mais le processus permet la flexibilité et conseille vivement, dans la mesure du possible, d'ancrer les activités proposées dans les cadres et les processus des pays. En particulier la participation des fournisseurs de coopération à ce processus peut s'appuyer sur des groupes ou des plateformes existants de coordination entre le gouvernement et les donateurs.

- **(1) Réunion de lancement de la consultation multi-parties prenantes (d'octobre à novembre 2015).** Le coordinateur national devra organiser une réunion de démarrage avec les parties prenantes concernées, dans le but de sensibiliser les partenaires au processus de suivi, convenir quelles parties prenantes devraient être impliquées et se mettre d'accord sur un calendrier et les rôles et responsabilités de chaque partie prenante. Le point focal des fournisseurs de coopération sera invité à participer à cette réunion.

- **(2) Collecte et validation des données (de novembre 2015 à mars 2016).**

Collecte des données : le coordinateur national collectera les données auprès des fournisseurs de coopération pour les indicateurs 1, 2, 3, 5a, 6, et 9b. Afin de le faire, le coordinateur national est encouragé à utiliser les données existantes (par exemple d'extraire les données du système de gestion de l'information sur l'aide du pays) et lorsque les données ne sont pas encore disponibles, de les collecter peut-être au coup par coup auprès des parties prenantes concernées. Bien que chaque bureau-pays des fournisseurs soit responsable de la soumission des données requises au coordinateur national en temps voulu, le point focal des fournisseurs de coopération devra faciliter la participation des fournisseurs de coopération au processus. En outre, les bureaux-pays des fournisseurs sont encouragés à travailler en liaison avec leur siège au cours de la phase de collecte des données en vue de renforcer la qualité du reporting.

Validation des données : le coordinateur national validera les données collectées pour les Indicateurs 1, 2, 3, 5a, 6 et 9b en consultation avec les bureaux locaux des fournisseurs de coopération (le coordinateur national peut décider d'effectuer le processus de validation pendant une réunion multi-parties prenantes). Le point focal des fournisseurs de coopération devra faciliter la participation des fournisseurs au processus de validation.

- **(3) Revue final (d'avril à mai 2016).** Dès réception des séries de données finales provenant de l'Équipe d'appui conjointe PNUD-OCDE (EAC), le coordinateur national en assure une évaluation finale, en consultation avec les parties prenantes concernées. Le point focal des fournisseurs de coopération – selon les besoins – devra faciliter la participation des fournisseurs de coopération au processus.
- **(4) Dialogue multi-parties prenantes autour des conclusions (de septembre à décembre 2016).** Le point focal des fournisseurs de coopération est invité à organiser et/ou à participer activement aux discussions sur les conclusions tirées de l'exercice de suivi. La revue des progrès réalisés en consultation avec les parties prenantes peut servir à stimuler le dialogue et à s'assurer que les engagements pris par l'ensemble des partenaires à la coopération se traduisent en actes.

5. Processus d'identification du point focal des fournisseurs

Bien qu'il n'existe aucun processus prédéterminé de désignation du point focal (par souci de flexibilité et d'adaptation aux contextes du pays), l'EAC invite les parties prenantes au niveau du pays à s'entendre avec le gouvernement pour déterminer qui peut le mieux jouer le rôle de point focal des fournisseurs. Les représentants ou les présidents des plateformes existantes de coordination fournisseurs/donateurs sont particulièrement encouragés à participer en tant que points focaux.

6. Durée

La participation du point focal des fournisseurs de coopération au niveau du pays commencera le 1^{er} octobre 2015 (ou sinon à compter de la date de sa désignation) et prendra fin en décembre 2016.

Annexe 1 – Aperçu des responsabilités des parties prenantes tout au long du processus de suivi

Qui ?	Quelles responsabilités ?
Gouvernement (Coordinateur national, impliquant les ministères/agences gov. compétents)	- Supervise et coordonne la collecte et la validation des données - Fournit les données pour les Indicateurs 1, 5b, 6, 7 et 8 - Coordonne l'évaluation des Indicateurs 2 et 3 - Facilite le dialogue autour des résultats de l'exercice de suivi
Fournisseurs de coopération pour le développement	- Fournissent les données pour les Indicateurs 1, 5a, 6, 9b et contribuent à la validation des données - Participent à l'évaluation des Indicateurs 2 et 3 (point focal) - Participent au dialogue autour des résultats de l'exercice de suivi
OSC	- Participent à l'évaluation des Indicateurs 2 et 3 (point focal) - Participent au dialogue autour des résultats de l'exercice de suivi
Secteur privé	- Participe à l'évaluation de l'Indicateur 3 (point focal) - Participe au dialogue autour des résultats de l'exercice de suivi
Syndicats	- Participent à l'évaluation de l'Indicateur 3 (point focal) - Participent au dialogue autour des résultats de l'exercice de suivi
Parlementaires	- Participent au dialogue autour des résultats de l'exercice de suivi
Autorités locales	- Participent au dialogue autour des résultats de l'exercice de suivi

Annexe 2 – Vue d'ensemble des responsabilités des parties prenantes dans la phase de reporting des données**Pour chaque indicateur :**

- ✓ Qui transmet les données au coordinateur national ?
- ✓ Quel type de données (quantitatives ou qualitatives)?

INDICATEURS	Gouvernement	Fournisseurs	OSC	Secteur privé	Syndicats	TYPE DE DONNÉES
1 Utilisation des cadres de résultats nationaux	■	■				QUANTI & QUALI
2 Environnement favorable aux OSC	■	Point focal	Point focal			QUALI
3 Engagement du secteur privé	■	Point focal	Point focal	Point focal	Point focal	QUALI
5a Prévisibilité (annuelle)		■				QUANTI
5b Prévisibilité (à moyen terme)	■					QUALI
6 Aide inscrite au budget	■	■				QUANTI
7 Redevabilité mutuelle	■					QUALI
8 Égalité hommes-femmes et autonomisation des femmes	■					QUALI
9b Utilisation des systèmes de GFP et de passation des marchés		■				QUANTI